

# MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT

*Réseau Homme & Nature*

## **Débat public sur l'implantation de terminaux méthaniers à Antifer et en Zone industrielle et Portuaire de Dunkerque**

" L'énergie est l'un des piliers de la civilisation, dont elle a déterminé, détermine et déterminera encore de très nombreux aspects "

Le Mouvement national de lutte pour l'environnement place le sujet de l'énergie dans une perspective de développement durable, pour satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans compromettre la possibilité de répondre à ceux de demain et avec le souci de réduction de l'envoi dans l'atmosphère de gaz à effet de serre (GES) dont le secteur énergétique (émission de CO<sub>2</sub>) est le principal responsable.

Même si l'impact climatique de la consommation des ressources fossiles était négligeable, leur rareté relative milite en faveur d'une utilisation à haute valeur ajoutée. Il faut donc les consommer avec modération car elles sont épuisables. Or c'est sur elles que reposent essentiellement aujourd'hui, avec le charbon, les consommations énergétiques mondiales (environ 90 % de la consommation énergétique mondiale est assurée par les combustibles fossiles). Ce n'est pas la meilleure voie.

En outre l'utilisation des ressources fossiles doit s'inscrire impérativement dans une politique globale de solidarité avec les pays les moins développés. L'écart par tête d'habitant entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches dépasse le facteur 100. Or le gaz et le pétrole constituent des ressources technologiquement les plus accessibles. Leur utilisation prioritaire, avec celle des énergies renouvelables, devrait donc être tournée vers une politique mondiale d'accès des populations les plus défavorisées à l'énergie. Les projets de terminaux méthaniers contribuent à concentrer des ressources limitées et de plus en plus rares vers les pays qui sont déjà les mieux pourvus.

### **Des engagements**

Les pays développés doivent faire un effort particulier pour réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

- Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la France s'est engagée à maintenir d'ici 2012 ses émissions à leur niveau de 1990 (diminution de 5 % des émissions des pays développés, - 8% pour la « bulle européenne » (Europe des 15))
- La loi de juillet 2005 sur l'orientation et la programmation de l'énergie (LOPE) projette une division par 4 des émissions françaises à l'horizon 2050.
- Plus récemment lors du conseil européen du 9 mars 2007 les dirigeants des 27 pays de l'Union Européenne se sont engagés à « réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 par rapport à 1990 ». Dans le même temps les Etats membres se fixent l'objectif, également pour 2020, de disposer de 20% d'énergies renouvelables dans l'ensemble de leur consommation

## **La filière gaz contribue à la détérioration des performances environnementales du secteur de production d'électricité**

Il est à craindre que la France peine à remplir en 2012 l'objectif qu'elle s'est fixé dans le cadre du protocole de Kyoto. Les émissions pourraient grimper de +10% par rapport à 1990 au lieu d'une stabilisation, du fait notamment des transports routiers et des consommations de chauffage. Ainsi le plan climat de 2004 tente de corriger la tendance par des mesures ponctuelles qui devraient épargner une émission annuelle de 50 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans les années à venir. Mais il n'est pas impossible que l'objectif de stabilisation ne soit rempli que grâce au marché des émissions, c'est-à-dire en achetant des droits d'émission à d'autres pays. Ce qui serait au total un échec.

Une directive européenne fixe aux pays membres l'objectif d'obtenir 21 % d'électricité d'origine renouvelable dans la production globale d'électricité. Par arrêté du 7 juillet 2006 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité le gouvernement a ainsi programmé une puissance installée en éolien de 17 000 MW à l'horizon 2015.

Ce qui peut paraître comme une orientation bénéfique pour la protection de l'environnement l'est-il vraiment ? Dans des pays comme l'Allemagne ou le Danemark la production des éoliennes est bénéfique car elle réduit les durées d'utilisation d'un parc électrique fortement émetteur de CO<sub>2</sub>, essentiellement constitué d'unités utilisant les combustibles fossiles, notamment le charbon. Il n'en est pas de même en France où le parc électrique est essentiellement basé sur le nucléaire non émetteur de CO<sub>2</sub>. Quand on installe 1 MW en éolien il faut prévoir 1 MW d'une autre unité de production pour suppléer la défaillance de l'éolien en cas de manque de vent. Les unités nucléaires ne peuvent pas s'adapter aux fluctuations rapides de puissance des parcs éoliens : il s'avère nécessaire de les soutenir soit par de l'hydraulique de barrage ou par des unités thermiques. L'utilisation accrue du gaz est donc une des conséquences du développement de l'éolien.

Il faudrait démontrer que cette fonction justifie la construction de terminaux méthaniers. Ce que ne font pas les dossiers fournis qui en apportent la preuve. Il conviendrait, afin d'améliorer les performances environnementales de la filière électrique française, d'examiner quels équipements de production n'émettant pas de GES seraient nécessaires pour les besoins de pointe, en plus de l'hydraulique. A noter à ce sujet que le refus d'investissement sur la chaîne hydroélectrique de la Durance pour protéger l'Etang de Berre des rejets d'eau douce et de limon va stériliser des moyens importants de production d'électricité de pointe sans émissions de CO<sub>2</sub> (600 millions de kWh par an)

Au total la voie est ouverte pour que la filière électrique française augmente ses émissions de CO<sub>2</sub> par kWh produit. On assiste clairement à une détérioration des performances environnementales de ce secteur industriel comme en témoignent les décrets définissant les quotas d'émission.

Les projets de terminaux méthaniers accompagnent la détérioration des performances en termes d'émission de carbone du secteur industriel de production électrique. L'intérêt du gaz dans la production électrique française n'est pas démontré.

**De manière plus générale, les performances environnementales de la filière gaz ne sont pas évidentes**

L'intérêt environnemental du gaz est à prendre en compte avec prudence. Certains écologistes n'ont pas hésité à affirmer que "*le gaz est une énergie virginale par excellence*"<sup>1</sup>. Le dossier de présentation du terminal méthanier de Dunkerque, reprenant des publicités fréquentes dans la presse ou à la télévision indique en encadré « Le gaz, une énergie propre ». En théorie les émissions de gaz carbonique dues au gaz sont inférieures à celles du pétrole et du charbon. Mais il suffit, compte tenu de l'effet important du méthane sur l'effet de serre, de faibles pertes (inférieures à 4%) sur l'ensemble de la filière de production et de transport du gaz, pour que ces bénéfices théoriques soient perdus. Les informations données dans les dossiers sont incomplètes sur les pertes de la filière et sa consommation énergétique. Il serait en outre nécessaire d'apporter plus de précision sur le problème de présence de soufre dans le gaz naturel.

## **Le gaz et le chauffage résidentiel**

L'utilisation du gaz se développe dans le chauffage des locaux. Mais l'objectif essentiel dans ce secteur est de diminuer les consommations par l'emploi d'énergies renouvelables et la promotion de l'isolation. On ne trouve pas là de justification de la construction de terminaux méthaniers.

On assiste à une frénésie de la part des acteurs économiques européens pour la promotion du gaz naturel. Toutes les façades maritimes françaises ont des projets de terminaux méthaniers (le port du Havre, les ports de Bretagne, de la façade atlantique et méditerranéenne). Les terminaux envisagés à Antifer et Dunkerque représentent à eux deux une capacité d'approvisionnement en gaz naturel de 19 milliards de m<sup>3</sup> par an équivalant à plus de 40 % de la consommation actuelle de gaz naturel en France

L'intérêt du gaz dans une politique énergétique visant à respecter les objectifs et les engagements de la France n'est pas démontré. Il faudrait viser une diminution globale de la consommation de gaz. Or la démonstration n'est pas faite, ni de l'intérêt global de la filière gaz dans le panel d'énergies à mettre en place, ni de la nécessité d'accroître sa consommation, ni de l'opportunité de construire de nouveaux terminaux.

## **Le gaz naturel : un négoce intéressant!**

En fait il apparaît clairement que la motivation des promoteurs est de se placer dans une optique de négoce. Les projets sont une expression concrète de la privatisation de la production et de la distribution de l'énergie<sup>2</sup>. Ils sont portés par des intérêts privés ou en voie de privatisation cherchant à établir de nouvelles positions commerciales ; l'intérêt général n'est que secondaire. Ils sont plaqués sur le dispositif actuel de production et de distribution de l'énergie dans un contexte de concurrence exacerbée alors que le secteur énergétique devrait faire l'objet de planification à long terme en recherchant les synergies entre les différentes sources dans une optique sociale, de

---

<sup>1</sup> Conclusion (page 305) du livre intitulé "*Ce nucléaire qu'on vous cache*" de Michèle Rivasi (fondatrice de la CRII-RAD) et Hélène Crié, publié aux Editions Albin Michel.

<sup>2</sup> Le dossier Antifer est très clair. Page 17 il explique qu'il existe des « *systèmes de cotation du prix du gaz, au jour le jour, qui permettent de diriger les cargaisons de GNL vers le marché où la demande est la plus forte. Cela signifie par exemple qu'un opérateur européen peut décider d'envoyer aux Etats-Unis une cargaison initialement destinée à l'Europe* ».

coopération internationale, de préservation de l'environnement. Cette approche doctrinaire de la mise en concurrence est prétendue avantager le consommateur<sup>3</sup>. La réalité montre qu'il n'en est rien. Le foisonnement d'équipements est même un facteur potentiel de hausse.

La sécurisation des approvisionnements est le seul argument d'intérêt général avancé par les promoteurs des projets. Certes les terminaux méthaniers peuvent contribuer à diversifier les sources d'approvisionnement. Mais n'est-ce pas un argument fallacieux ? La tendance incessante à la hausse des consommations est la principale cause de tension. Seule une politique de décroissance de la consommation des énergies fossiles dans les pays développés et de coopération internationale peut détendre les rapports en demande et offre mondiale en énergie.

Il faudrait que les promoteurs des projets indiquent s'ils ont eu une mission officielle de l'Etat pour mettre en œuvre une politique de sécurisation des approvisionnements et que l'Etat démontre comment cette mission est compatible non seulement avec les engagements de notre pays et les contrats d'approvisionnement à long terme passés avec des pays producteurs de gaz.

Les dossiers des maîtres d'ouvrage ne démontrent en rien l'utilité sociale et environnementale des projets de terminaux méthaniers. Il s'agit d'abord de stratégie commerciale. Pour nous convaincre du contraire il serait nécessaire que les maîtres d'ouvrage répondent de manière détaillée aux questions suivantes :

- quelle est la baisse souhaitable de la consommation du gaz dans le cadre de la division par 4 des émissions d'énergies fossiles ?
- quel est l'intérêt environnemental de la filière GNL ?
- quelle est la place de la filière gaz avec les autres modes de production énergétique ?
- Quelles sont les coopérations envisageables entre les opérateurs pour optimiser la production d'énergie électrique tant socialement qu'environnementalement ?
- Quelle place prennent les terminaux dans une politique de sécurisation des approvisionnements en gaz ?

## **Des localisations malvenues**

La loi d'orientation N° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire milite pour un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant progrès social, efficacité économique et protection de l'environnement. Son application devrait permettre de créer les conditions favorables au développement de l'emploi, de réduction des inégalités territoriales tout en préservant pour les générations futures les ressources disponibles et la diversité des milieux naturels. Au lieu de cela on assiste à une concurrence entre les ports de Dunkerque et Le Havre grands sites portuaires et industriels, chacun vantant sa spécificité portuaire, ce qui n'est pas sain sur le plan du partage des richesses découlant de l'activité économique dans le cadre du développement portuaire. La solidarité territoriale devrait aussi offrir la possibilité de ce type d'implantation sur Calais ou Boulogne. L'activité portuaire Boulonnaise étant pour l'instant sinistrée au plan de l'activité de la pêche, du trafic transmanche et de l'industrie sidérurgique.

---

<sup>3</sup> Le dossier dunkerquois n'hésite pas à affirmer que le projet est susceptible « *de faire profiter les consommateurs européens (professionnels et particuliers) des baisses de prix sur le marché de l'énergie par le jeu de la mise en œuvre de la libre concurrence* »

## Les risques industriels

Il est difficile à la lecture des dossiers des maîtres d'ouvrage de se faire une idée exacte des risques auxquels les terminaux méthaniers exposent les populations avoisinantes. Les études sont en cours.

Dans le dossier Antifer on signale une analyse par le bureau VERITAS basée sur une norme européenne relative à la « conception des installations terrestres et équipement de gaz naturel liquéfié ». En fait une analyse approfondie est renvoyée à plus tard. Le terminal méthanier n'aura comme voisin immédiat que les installations pétrolières existantes classées Seveso II seuil haut. Le plan de protection des risques technologiques (PPRT) de ces installations est en cours d'instruction. Il est affirmé que les scénarios d'accident liés au GNL sont bien moins étendus que ceux d'un éventuel « boil over » sur les installations pétrolières. Il est dit « *l'inflammation d'un nuage de gaz à l'air libre ne provoque pas d'explosion avec onde de choc ...le voisinage ne peut pas être exposé aux effets d'une explosion* ». Le nuage est inflammable mais « *compte tenu de la hauteur de la falaise aucun nuage inflammable n'est susceptible d'atteindre les zones habitées* ». L'étude de danger devrait confirmer ces points (A noter que dans le dossier Dunkerque l'éventualité d'une explosion d'un nuage de méthane est seulement jugé très peu probable). Les 80 à 100 méthaniers annuels s'ajouteraient aux 60 pétroliers qui font déjà escale à Antifer. Il s'agit là d'un saut qualitatif pour les risques portuaires déjà importants du port pétrolier.

Le terminal méthanier de Dunkerque va lui s'intégrer dans l'ensemble des installations du port qui compte déjà 13 sites Seveso seuil haut. Deux sites sont envisagés : site est et site ouest. Ce dernier est plus proche des autres installations à risques du port, il est situé à une distance de moins d'un kilomètre de la centrale nucléaire (A noter que ceci faciliterait l'utilisation des eaux de refroidissement de la centrale pour réchauffer le gaz liquéfié) et d'un terminal pétrolier à l'entrée du port où se croisent le trafic passager transmanche, le trafic pétrolier, le trafic conteneur et le trafic pondéreux (vrac charbon et minerai).

A Dunkerque il existe un pôle de compétence sur les technologies et la sécurité des process (Dunkerque technologies). Associé à l'Université technologique de Compiègne et à l'INERIS en Picardie, Dunkerque envisage la création d'un centre Européen de recherche et de Technologies (CERTES) dans le domaine de la maîtrise du risque industriel et technologique. Il existe un schéma d'environnement industriel (SEI) dans lequel est inscrit une « trame verte ». Une présentation du projet aux acteurs territoriaux a été faite en décembre 2006 au cours d'une réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC). A noter que le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industriels (SPPPI) est actif et organise la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. A noter aussi l'existence de l'association ECOPAL qui rassemble petites et grandes entreprises, collectivités locales et associations avec des préoccupations économiques et environnementales. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région Flandre Picardie est en cours d'instruction (publication fin 2007).

Mais malgré ce contexte qui paraît riche, force est de constater qu'il n'existe pas actuellement, de résultats probants sur la gestion des risques sur le territoire portuaire tenant compte à la fois des installations industrielles de leurs interactions et des transports à risques (circulation de surface et infrastructures souterraines de transports de matières dangereuses). Le PPRT de site reste à élaborer.

## L'intégration des projets dans les sites naturels

Un site NATURA 2000 est situé à proximité du terminal d'Antifer sur lequel le terminal ne semble pas avoir d'incidence directe. Sur le site du terminal lui-même le dossier indique une destruction possible des habitats et des espèces remarquables présentes (mesures de dérogation envisagées avec mesures réductrices et compensatoires). Ceci devrait être précisé dans l'étude d'impact.

Concernant Dunkerque (3 000 hectares de surface disponible pour des implantations) alors que le site ouest est situé dans une zone industrielle dense, le site Est est situé sur la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du CLIPON, qui présente un intérêt pour la biodiversité car c'est le seul cordon dunaire sauvage encore présent entre Leffrinckoucke et le département du Pas-de-calais. La suppression de cet espace, de ce corridor biologique contribuerait à créer une brèche de plus de 20 Km dans la continuité écologique du littoral français sur la mer du Nord. Une grande partie de la population se verrait de fait interdire tout usage de cette zone de loisirs côtiers : balades, sport aquatique, plage, chasse, pêche, (interdiction d'accès à la population de 15 Km de côte entre Dunkerque et Gravelines).

### **Conclusion générale**

L'utilité sociale et environnementale des projets n'est pas démontrée. Par contre les risques industriels et portuaires induits ne sont pas négligeables et s'ajoutent à ceux qui existent. En outre les conséquences sur l'aménité des territoires sont fortes. Les derniers accès au rivage maritime sont encore réduits voire supprimés.

Les inconvénients des projets dépassent largement les avantages. En l'occurrence, l'intérêt général et les intérêts particuliers des riverains ne sauraient être contraints par les intérêts privés de groupes industriels.